



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser

Commission Locale de l'Eau



Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)

Bassin versant de l'Yser

*« Réalisé avec le concours financier de
l'Agence de l'Eau Artois Picardie »*

Volet 3 : Diagnostics d'exploitations agricoles Fiches actions



13 janvier 2013
Programme d'actions provisoire
Union des Syndicats d'Assainissement du Nord



Thématique 1 : Actions en réponse aux pollutions actuelles sur site		Agri 1	P 1			
Intitulé	Aménagements d'aires de remplissage du pulvérisateur					
Secteur d'activité concerné	Agriculture					
Objectif de l'action	Généralisation des aires de remplissage/lavage du matériel + Phytobac Supprimer les rejets d'effluent phytosanitaire dans le milieu naturel					
Nombre et type de cibles	100 % des exploitations réalisant des traitements phytosanitaires sont concernées					
Constat	10% des EA ont une aire de remplissage avec traitement des effluents, 75% des EA rejettent des effluents phytosanitaires sur site, sans récupération ni traitement de ces effluents.					
Type d'action	Conseil en aménagement					
Description de l'action	Mise en place d'aires de remplissage (AR) sur les sites d'exploitation					
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Aménagements d'aires de remplissage du pulvérisateur	40%	% EA ¹ avec AR	2020	10%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Coût pour les exploitations pour un investissement « non rentable »					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Partenaires et acteurs	Conseillers agricoles			
	Coût (k€)	Commentaires				
Investissement	7000 € par AR * 718 EA * 30% = 1 507 800 €					
Animation (k€ / an)	4 heures par EA Total : 27 jours à 450€ par jour = 12 150 €					
Coût total	1 519 950 €	coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement				
Financeurs potentiels	A hauteur de	Commentaires				
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	Dans le cadre du PVE, dont les modalités d'aide pour l'après 2013 ne sont pas connues					
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

¹ EA : Exploitations Agricoles

Thématique 2 : Actions en réponse aux pollutions potentielles sur site					Agri 2.1	P 2
Intitulé		Gestion des stockages et des pollutions ponctuelles sur le site				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Sécuriser l'ensemble des stockages sur les sites d'exploitation (phytosanitaires, GNR, azote liquide, huiles)				
Nombre et type de cibles		100% des EA stockant les produits concernés				
Constat		Pour certaines exploitations, les conditions stockages pourraient être améliorées au regard de la protection de la ressource en eau (cf. existant ci-dessous).				
Type d'action		Conseil en aménagement				
Description de l'action		suivi des préconisations faites aux 100 EA diagnostiquées + proposition aux autres exploitations				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Local phytosanitaire	100%	% des locaux avec rétention	2016	80% des EA concernées (96%)	
	GNR	100%	% des stockages conformes	2016	54%	
	Huiles	100%	% des stockages conformes	2016	10%	
	Azote liquide	75%	% des stockages avec rétention	2020	54% des EA concernées (12%)	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre			Coût pour les EA			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs		ORQUE, conseillers agricoles	
	Coût (k€)			Commentaires		
Investissement	Local phyto : $200€ \cdot 718 \cdot 96\% \cdot 20\% = 28720€$ GNR : $1500€ \cdot 718 \cdot 46\% = 495420€$ Huiles : $300€ \cdot 718 \cdot 90\% = 19860€$ Azote liquide : $8000€ \cdot 718 \cdot 12\% \cdot 19\% = 130963€$ Coût total : 674 963 €					
Animation (k€ / an)	4 heures par EA, Total : 27 jours à 450€ par jour = 12 150 €					
Coût total	687 113 €			coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de			Commentaires	
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 2 : Actions en réponse aux pollutions potentielles sur site					Agri 2.2	P 2
Intitulé		Protection des ressources en eau				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Sécuriser les ressources en eau utilisées				
Nombre et type de cibles		100% des EA utilisant la ressource en eau souterraine pour alimenter l'exploitation				
Constat		54% des exploitations avec protection de la ressource conforme				
Type d'action		Conseil en aménagement				
Description de l'action		Mise en place de clapets anti-retour, de potence de remplissage, protections de forages				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Sécuriser les ressources en eau utilisées	100%	% d'EA avec protection de la ressource en eau	2016	54%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Coût pour les EA				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs		ORQUE, conseillers agricoles	
		Coût (k€)	Commentaires			
Investissement		500 € par clapet anti-retour*718*46% = 165140 €				
Animation (k€ / an)		2H/EA*718*46%*450€/8h = 37 156 €				
Coût total		202 296 €	coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement			
Financeurs potentiels		A hauteur de			Commentaires	
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 3 : Actions pour amélioration des pratiques parcelaires et la gestion de l'azote	Agri 3.1	P 1
--	-----------------	------------

Intitulé	Optimiser la fertilisation
Secteur d'activité concerné	Agriculture

Objectif de l'action	Diminuer les excédents azotés au niveau parcellaire
-----------------------------	---

Nombre et type de cibles	100% des EA réalisant de la fertilisation azotée sur leur parcellaire
---------------------------------	---

Constat	Des améliorations peuvent être réalisées sur le poste fertilisation azotée des exploitations, en optimisant l'utilisation des apports réalisés.
----------------	---

Type d'action	Formation
----------------------	-----------

Description de l'action	Formation sur les leviers d'action pour optimiser sa fertilisation				
--------------------------------	--	--	--	--	--

Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial
	Diminuer les excédents azotés au niveau parcellaire	30%	% EA ayant suivi la formation	2016	-

Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Changement de pratiques qui peuvent être jugées comme bonnes par les exploitations. Difficulté dans la faculté à les convaincre.
--	--

Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Partenaires et acteurs	
--	--	-------------------------------	--

	Coût (k€)	Commentaires
Investissement	-	
Animation (k€ / an)	8 formations * 2 jours par formation *450 €/jour = 7200 €	
Coût total	7200 €	coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement

Financeurs potentiels	A hauteur de	Commentaires
Agence de l'Eau Artois Picardie		
Autres		

Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					

Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 3 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires et la gestion de l'azote					Agri 3.2	P 1
Intitulé	Documents de raisonnement de la fertilisation					
Secteur d'activité concerné	Agriculture					
Objectif de l'action	Réalisation et suivi du plan prévisionnel de fumure (PPF)					
Nombre et type de cibles	100% des EA cultivant sur le bassin versant de l'Yser					
Constat	68% des EA ne se basent pas sur le PPF pour le calcul de la dose prévisionnelle à apporter (pour pommes de terre principalement)					
Type d'action	Formations / mise à disposition d'un logiciel libre d'utilisation pour le calcul de la fumure azotée					
Description de l'action	Formation individuelle à la réalisation du PPF et à ses intérêts Mise à disposition d'un logiciel libre d'utilisation pour le calcul de la fumure azotée					
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Formation individuelle à la réalisation du PPF et à ses intérêts	30%	% d'EA ayant suivi la formation	2016		
	Mise à disposition d'un logiciel libre pour la réalisation du plan prévisionnel de fertilisation	Logiciel mis en place		2016		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Remise en cause du raisonnement de l'exploitant, basé parfois sur son expérience et ses habitudes					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Partenaires et acteurs				
	Coût (k€)			Commentaires		
Investissement	-			-		
Animation (k€ / an)	1 jour/EA*718*30%*450€/jour =96 930 €					
Coût total	96 930 €			coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement coût de réalisation du logiciel		
Financeurs potentiels	A hauteur de			Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 3 : Actions pour amélioration des pratiques parcelaires et la gestion de l'azote minéral					Agri 3.3	P 2
Intitulé		Amélioration du matériel de fertilisation				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Améliorer l'efficacité des apports azotés minéraux sur cultures				
Nombre et type de cibles		100% des EA réalisant des apports d'engrais minéraux solides (pour la pesée embarquée) et celles cultivant des pommes de terre				
Constat		L'optimisation de l'apport de l'engrais passe par la maîtrise des quantités épandues.				
Type d'action		Investissement matériel				
Description de l'action		Amélioration du matériel de fertilisation				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Pesée embarquée	20%	% d'EA équipées	2016	Non déterminé	
	Apport localisé en engrais sur pommes de terre Mise en place d'essais sur le bassin versant	5%	% de la SAU avec utilisation de ce type de matériel	2016	Non déterminé	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Coût pour l'exploitant				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
	Coût (k€)			Commentaires		
Investissement	Pesée embarquée : 1500 € par kit de pesée*718*20% = 215400€ Apport localisé : non déterminé			coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement + coût action apport localisé		
Animation (k€ / an)						
Coût total	215400 €					
Financeurs potentiels		A hauteur de			Commentaires	
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais		Dans le cadre du PVE, dont les modalités d'aide pour l'après 2013 ne sont pas connues				
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires en phytosanitaires				Agri 4.1	P 1	
Intitulé	Enregistrements des pratiques / Respect des règles de gestion des effluents phytosanitaires Protection des cours d'eau					
Secteur d'activité concerné	Agriculture					
Objectif de l'action	Réalisation et mise à jour du registre phytosanitaire / Systématiser le recours aux buses anti dérive le long des cours d'eau BCAE / Protection des points de prélèvements en eau réalisés dans le cours d'eau : compteur volumétrique à arrêt automatique pour les pulvérisateurs des exploitations prélevant en cours d'eau					
Nombre et type de cibles	100% des EA réalisant des traitements phytosanitaires sur le bassin versant de l'Yser / 100% des EA réalisant des traitements phytosanitaires sur des parcelles longées par des cours d'eau BCAE / 100 % des EA prélevant dans des cours d'eau pour le remplissage de leur pulvérisateur.					
Constat	66% des exploitations ont leur registre phytosanitaire à jour / 44% des exploitations respectent les règles de dilution au champ / 37% des exploitations ont recours aux buses anti-dérive / 50% des exploitations prélèvent en mare ou cours d'eau / 0% de ces exploitations n'a de compteur à arrêt automatique					
Type d'action	Communication					
Description de l'action	Communication par les conseillers agricoles					
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Respect des enregistrements	100%	% d'EA ayant leur registre phyto à jour	2014	66%	
	Respect des dilutions en champs	100%	% d'EA respectant les règles de dilution au champ	2014	44%	
	Recours aux buses anti-dérive	100%	% d'EA avec parcelles le long de cours d'eau BCAE utilisant des buses anti-dérive	2014	37%	
	Sécurisation des pulvérisateurs	100%	% des pulvérisateurs avec compteur à arrêt automatique	2016	0%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Mauvaise connaissance du fonds de cuve des pulvérisateurs, coût pour les EA pour lesquelles des modifications du pulvérisateur doivent être réalisées / Coût de l'installation du compteur volumétrique sur le pulvérisateur					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Partenaires et acteurs				
	Coût (k€)		Commentaires			
Investissement	1200€ par compteur *718*50% =430 800 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement + investissement pulvérisateurs			
Animation (k€ / an)	12 jours * 450 € =5400 €					
Coût total	=436200 €					
Financeurs potentiels	A hauteur de			Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie	Dans le cadre du PVE, dont les modalités d'aide pour l'après 2013 ne sont pas connues					
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires en phytosanitaires					Agri 4.2	P 2
Intitulé		Conversion à l'agriculture biologique				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Augmenter la part d'agriculture biologique dans le BV / privilégier sur les zones le long des cours d'eau				
Nombre et type de cibles		Tout exploitant agricole cultivant sur le bassin versant de l'Yser				
Constat		1% d'exploitations bio sur le bassin versant				
Type d'action		Communication				
Description de l'action		Communication conseillers, association avec le GABNOR pour la communication				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Augmenter la part d'agriculture biologique dans le BV	5%	% d'EA en agriculture biologique	2020	1%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		A priori des exploitations sur la difficulté de développer l'agriculture biologique sur le secteur des Flandres.				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs	GABNOR, Chambre d'Agriculture, ORQUE		
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement	La MAE (mesure agri-environnementale) Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) permet d'obtenir une aide à l'hectare durant 5 ans. Son montant, plafonné à 30 400 € / an / exploitation, dépend du type de culture : - Maraîchage (900 € / ha / an soit 3 000 € / ha sur 5ans) - Légumes de plein champ, arboriculture et PPAM (350 € / ha /an soit 1 750 € / ha sur 5 ans) - Cultures annuelles (200 € / ha /an soit 1 000 € / h sur 5 ans) - Prairies (avec animaux en conversion) (100 € / ha an soit 500 € / ha sur 5 ans)					
Animation (k€/an)						
Coût total	Coût MAE		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement			
Financeurs potentiels			A hauteur de	Commentaires		
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais			MAE Conversion à l'Agriculture Biologique			
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires en phytosanitaires					Agri 4.3	P 2
Intitulé		Désherbage mécanique				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Augmenter la part de désherbage mécanique				
Nombre et type de cibles		100% des exploitations cultivant des cultures permettant le désherbage mécanique.				
Constat		10% des surfaces potentielles avec pratique du désherbage mécanique				
Type d'action		Démonstrations				
Description de l'action		Investissement matériel, communication et essais				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Augmenter la part de désherbage mécanique	20%	% de la surface potentielle avec désherbage mécanique	2020	10%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		La possibilité de le pratiquer et l'efficacité du désherbage mécanique est dépendant des conditions climatiques.				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		Non déterminé, fonction du matériel choisi (bineuse, herse étrille, houe rotative)				
Animation (k€ / an)		3 jours *450€ = 1350 €				
Coût total		1350 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement + coût investissement matériel		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais		Dans le cadre du PVE, dont les modalités d'aide pour l'après 2013 ne sont pas connues				
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires en phytosanitaires					Agri 4.4	P 2
Intitulé		Réduction des IFT				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Les exploitations agricoles du bassin versant de l'Yser avec un IFT inférieur à la référence				
Nombre et type de cibles		Exploitations réalisant des traitements phytosanitaires				
Constat		10% des exploitations ont leur IFT < à l'IFT de référence				
Type d'action		Animation, formations				
Description de l'action						
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Maîtrise de l'IFT	75%	% des EA ayant leur IFT < à l'IFT de référence	2016	10%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Difficultés en cas d'année à forte pression de maladies, pour la culture de pommes de terre notamment. Baisse des rendements crainte par les exploitants en cas de limitation des traitements phytosanitaires.				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		3 jours d'animation +3 formations *2jours par formation =9 jours *450 € = 4050 €				
Coût total		4050 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels			A hauteur de		Commentaires	
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais			Sur certains secteurs, Mesures Agro Environnementales territorialisées			
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcellaires en phytosanitaires					Agri 4.5	P 2
Intitulé		Protection intégrée				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Appliquer la protection intégrée pour les cultures du bassin versant				
Nombre et type de cibles		100% des exploitations cultivant du blé et/ou du colza sur son parcellaire				
Constat		0% d'exploitations en protection intégrée. Ce type de production vise à réduire les intrants, tout en maintenant la marge à l'hectare.				
Type d'action		Formation, visites d'essais				
Description de l'action						
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Appliquer la protection intégrée pour les cultures du bassin versant	10%	% de la surface en blé + colza engagée en protection intégrée	2020	0%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Difficultés pour convaincre les exploitants de ne pas rechercher le rendement maximal sur ses parcelles.				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		3 jours d'animation +3 formations *2jours par formation =9 jours *450 € = 4050 €				
Coût total		4050 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie		Programme Eau et Agriculture				
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 4 : Actions pour amélioration des pratiques parcelaires en phytosanitaires					Agri 4.6	P 2
Intitulé		Amélioration du matériel de traitement (également pour engrais liquide)				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Amélioration de l'efficacité des traitements				
Nombre et type de cibles		Exploitations réalisant des traitements phytosanitaires				
Constat		L'amélioration des pulvérisateurs permet d'éviter les doubles passages sur certaines parties de parcelles et également de moduler à l'échelle intra-parcellaire les traitements réalisés.				
Type d'action		Investissement, animation				
Description de l'action		Coupure de tronçon				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Amélioration des pulvérisateurs	20%	% d'EA équipées	2020	Non déterminé	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Coût pour l'exploitation				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		8000 € * 718 * 20% = 1148800€				
Animation (k€ / an)		5 jours * 450€ = 2 250 €				
Coût total		1 151 050 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de			Commentaires	
Agence de l'Eau Artois-Picardie, Etat, FEADER, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais		Dans le cadre du PVE, dont les modalités d'aide pour l'après 2013 ne sont pas connues				
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 5 : Actions sur les conseils apportés aux exploitations					Agri 5.1	P 1
Intitulé	Choix des produits phytosanitaires					
Secteur d'activité concerné	Agriculture					
Objectif de l'action	Supprimer le recours aux molécules phytosanitaires à risque					
Nombre et type de cibles	100% des techniciens conseillant les exploitants sur le choix des produits utilisés					
Constat	De manière générale, non prise en compte de la dangerosité environnementale des produits dans le conseil aux exploitants					
Type d'action	Animation, conseil aux exploitations agricoles (apportés par les conseillers agricoles, les agro-industries)					
Description de l'action	Prise en compte du risque de rejet des molécules dans le conseil					
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Supprimer le recours aux molécules phytosanitaires à risque	0%	% d'EA utilisant des molécules à risques	2020	Non déterminé	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Choix restreint des molécules appliquées, recours à des molécules pouvant être moins efficaces que celles à risque.					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Partenaires et acteurs				
	Coût (k€)			Commentaires		
Investissement	-					
Animation (k€ / an)	5 jours * 450 € = 2 250 €					
Coût total	2250 €			coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels	A hauteur de			Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Thématique 5 : Actions sur les conseils apportés aux exploitations					Agri 5.2	P 1
Intitulé		Conseil et gestion de l'azote				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Diminuer la charge en azote apportée à l'hectare				
Nombre et type de cibles		100% des exploitations agricoles cultivant sur le bassin versant de l'Yser				
Constat		Les pratiques des exploitants sont pour partie tributaires des conseillers, des agro-industries.				
Type d'action		Animation, rencontres avec les conseillers et agro-industries				
Description de l'action		Animation				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Choix de variétés culturales moins exigeantes en azote	100%	% des conseillers et agro-industries rencontrés	2016		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Contraintes liées aux exigences de qualité des productions agricoles				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		5 jours * 450 € = 2 250 €				
Coût total		2250 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 6 : Actions pour diminuer la sensibilité intrinsèque des sites et parcelles					Agri 6.1	P 2
Intitulé		Protection des cours d'eau				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Supprimer l'accès direct des animaux aux cours d'eau				
Nombre et type de cibles		Elevages ayant des prairies pâturées longées par des cours d'eau				
Constat		16% des élevages de bovins avec accès direct à un cours d'eau				
Type d'action		Investissement pour supprimer l'accès au cours d'eau, animation, communication				
Description de l'action		Aménagements le long des cours d'eau				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Supprimer l'accès direct des animaux aux cours d'eau	5%	% des EA concernées permettant un accès direct à un cours d'eau	2016	16%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Assurer l'approvisionnement en eau du bétail, coût de l'aménagement				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		USAN		Partenaires et acteurs		
		Coût (k€)			Commentaires	
Investissement		1500€ par aménagement * 718 * 9% = 96 930 €				
Animation (k€ / an)		5 jours * 450 € = 2 250 €				
Coût total		99 180 €			coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement	
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
USAN		20%				
Autres financeurs envisagés : Agence de l'Eau Artois Picardie, Département du Nord, Région Nord-Pas-de-Calais						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017 2018

Thématique 6 : Actions pour diminuer la sensibilité intrinsèque des sites et parcelles					Agri 6.2	P 2
Intitulé		Aménagement foncier				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Intégrer dans l'aménagement foncier la recherche de la préservation de l'Yser				
Nombre et type de cibles		100% des communes concernées par un futur aménagement foncier				
Constat		L'aménagement foncier peut amener à l'agrandissement de parcelles, la suppression des haies et autres éléments ponctuels et générer des problèmes d'érosion.				
Type d'action		Participation aux aménagements fonciers.				
Description de l'action		Animation				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Participation aux aménagements fonciers.	Participation à 100% des aménagements fonciers	% d'aménagements fonciers ayant pris en compte la préservation de l'Yser	2020		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Réaliser un aménagement foncier permettant d'améliorer la pratique de l'activité agricole, tout en respectant l'Yser.				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		2 jours * 450 € = 900 €				
Coût total		900 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 6 : Actions pour diminuer la sensibilité intrinsèque des sites et parcelles					Agri 6.3	P 2
Intitulé		Traitement des rejets du parcellaire				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Action pilote en matière de bassin /fossé tampon à l'aval d'un réseau de drainage				
Nombre et type de cibles		Parcellaire drainé				
Constat		Le drainage est prédominant sur le bassin versant de l'Yser, permettant la pratique de l'activité agricole mais pouvant impacter la qualité des cours d'eau.				
Type d'action		Démonstration/essais, animation				
Description de l'action						
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Action pilote pour le traitement des rejets du drainage	Mise en place d'une action pilote		2018		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Coût pour la structure réalisant l'action pilote				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)			Partenaires et acteurs			
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		5 jours * 450 € = 2 250 €				
Coût total		2250 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 6 : Actions pour diminuer la sensibilité intrinsèque des sites et parcelles					Agri 6.4	P 2
Intitulé		Traitement des rejets du site				
Secteur d'activité concerné		Agriculture				
Objectif de l'action		Réaliser le tamponnement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu				
Nombre et type de cibles		100% des EA rejetant leurs eaux pluviales, eaux de ruissellement, dans le milieu naturel				
Constat		0% d'exploitations tamponnant leurs eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu				
Type d'action		Aménagement sur les sites d'exploitation, conseil				
Description de l'action		Aménagement				
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Réaliser le tamponnement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu	5%	d'EA tamponnant leurs eaux de ruissellement avant rejet dans le milieu	2020	0%	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		Difficultés techniques à réaliser la collecte et la mise en place du tamponnement des eaux de ruissellement				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)				Partenaires et acteurs		
		Coût (k€)		Commentaires		
Investissement		-				
Animation (k€ / an)		5 jours * 450 € = 2 250 €				
Coût total		2250 €		coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels		A hauteur de		Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application		2013				
Bilan		2013	2014	2015	2016	2017

Thématique 7 : Action de communication					Agri 7	P 1
Intitulé	Lettre d'information envoyée à l'ensemble des exploitations agricoles					
Secteur d'activité concerné	Agriculture					
Objectif de l'action	Communiquer sur tous les thèmes associant agriculture et protection de l'Yser					
Nombre et type de cibles	100% des EA cultivant sur le bassin versant de l'Yser					
Constat	Des exploitations souffrent de manque d'informations sur des thématiques variées (phytosanitaires, directive nitrates, réglementation, déchets,...)					
Type d'action	Communication					
Description de l'action	Thématiques notamment abordées : <ul style="list-style-type: none"> - Directive nitrates - Gestion des déchets sur site - solutions agronomiques pour favoriser le bon fonctionnement des sols - Couverture des sols en période à risque de lessivage - Pratiques favorisant la diminution du recours aux phytosanitaires - Solutions techniques pour optimiser la fertilisation 					
Sous actions	Intitulé	Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	Etat initial	
	Lettre d'information envoyée à l'ensemble des exploitations agricoles	100%	% des EA recevant la lettre d'information	2020		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Coût pour la structure pour la réalisation et la distribution de la lettre d'information					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)				Partenaires et acteurs	SAGE	
	Coût (k€)			Commentaires		
Investissement						
Animation (k€ / an)						
Coût total				coûts supplémentaires non chiffrés : Frais de fonctionnement		
Financeurs potentiels	A hauteur de			Commentaires		
Agence de l'Eau Artois Picardie						
Autres						
Pour en savoir plus						
Date de première application	2013					
Bilan	2013	2014	2015	2016	2017	2018